FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1483

BARDEAUX EN ASPHALTE COMPORTANT UNE SOUS-COUCHE EN FIBRE DE VERRE ET UNE SURFACE MINÉRALE

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOMS DES PRODUITS	Nordic, Thunderguard, Cambridge IR, Cambridge IR avec ArmourZone
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Bardeaux en asphalte résistant aux impacts comportant une sous-couche en fibre de verre et une surface minérale
NUMÉROS DES PRODUITS	4600xxx, 4605xxx, 4606xxx, 4607xxx, 4608xxx
FAMILLE CHIMIQUE	Sans objet.
FORMULE	Mélange d'asphalte, armature de fibre de verre, polymères, charges minérales inertes, surface de granules et talc.
UTILISATION DU PRODUIT	Toiture de bardeaux résidentielle.
FABRICANT/FOURNISSEUR	Les Industries IKO ltée 235 West South Tec Drive Kankakee Illinois 60901
SITE WEB	www.iko.com
INFORMATION GÉNÉRALE	1 888 766-2468
TÉLÉPHONE D'URGENCE	Chemtrec : 1 800 424-9300 (24 heures)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les produits énumérés plus haut sont considérés comme des articles en utilisation finale ou des articles fabriqués et ne sont pas inclus dans le champ d'application du SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé de classification (SGH). En tant que tels, les éléments de l'étiquetage et la classification du SGH/SIMDUT ne sont pas inclus dans la présente fiche de données de sécurité (FDS).

MOT INDICATEUR	Sans objet.
SYMBOLE(S)	Sans objet.
CLASSIFICATION	Sans objet.
MENTIONS DE DANGER	H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
MISES EN GARDE	P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après la manutention.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA — Information non disponible.

SIMD — Information non disponible.

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	% (w/w)	NUMÉRO CAS
Granules	30 – 40	s. o.
Calcaire	30 – 40	1317-65-3
Asphalte oxydé (bitume)	10 – 20	64742-93-4
Silice cristalline (quartz)	1 – 10	14808-60-7
Talc	1 – 5	14807-96-6
Additif pour asphalte en polymère modifié	1 – 5	(exclusif)
Armature en fibre de verre	1 – 5	65997-17-3
Dioxyde de titane	0 – 0,5	13463-67-7
Noir de carbone	0 – 0,5	1333-86-4
Oxyde de cuivre	≤ 0,1	1317-39-1
Polymères	≤ 0,1	(exclusif)

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION — Si une personne est incommodée par l'odeur de l'asphalte, la déplacer à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

INGESTION — Non susceptible d'être ingéré. En cas d'ingestion, se rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et appeler un médecin immédiatement.

CONTACT CUTANÉ — En cas de coupures ou d'éraflures attribuables à la manutention, administrer les premiers soins de routine. Se laver les mains à l'eau et au savon après la manutention.

CONTACT OCULAIRE — Rincer l'œil affecté avec un jet d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'inflammation oculaire.

SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour obtenir plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	Information additionnelle non disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Eau pulvérisée, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Information particulière non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	Sans objet.
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Sans objet.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Sans objet.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Utiliser un équipement de protection respiratoire autonome homologué par le NIOSH lorsque ce produit est exposé aux flammes ou au feu, car ce produit émet des fumées très toxiques lors de sa dégradation thermique.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Veiller à ce que l'aération soit suffisante.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Information non disponible.
GESTION DES DÉVERSEMENTS	Méthodes d'entretien normales. Ramasser les gros morceaux et les mettre au rebut conformément à la réglementation locale, provinciale et fédérale.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANUTENTION	Lors de la manutention du matériau, porter l'équipement de protection individuelle décrit à la Section 8.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE — Entreposer dans un emplacement sec à l'abri des intempéries, des températures élevées et des flammes ou étincelles.

AUTRES PRÉCAUTIONS — Se conformer aux normes locales et codes de sécurité concernant les travaux de toiture. Toujours utiliser des systèmes de protection contre les chutes lors de travaux sur le toit. Ne pas circuler sur les matériaux n'ayant pas été solidement fixés au platelage du toit.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
APPELLATION CHIMIQUE	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Fumées d'asphalte oxydé (bitume)	TWA : 5 mg/m^3	TWA : 0,5 mg/m^3	TWA : 0,5 mg/m^3	Information non disponible	TWA : 0,5 mg/m^3
Silice cristalline (quartz)	TWA : 0,025 mg/m^3	TWA : 0,10 mg/m^3	TWA : 0,025 mg/m^3	TWA : 0,05 mg/m^3	TWA : 0,025 mg/m^3
Dioxyde de titane	TWA : 10 mg/m^3	TWA : 10 mg/m^3	TWA : 10 mg/m^3	TWA : 15 mg/m^3	TWA : 10 mg/m^3
Noir de carbone	TWA : 3,5 mg/m^3	TWA : 3 mg/m^3	TWA : 3 mg/m^3	TWA : 3,5 mg/m^3	TWA : 3 mg/m^3

MESURES D'AMÉNAGEMENT — Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale n'est pas suffisante pour contrôler la quantité du produit dans l'air.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE — Non exigée si le matériau est utilisé dans des conditions normales. Porter un appareil respiratoire homologué par le NIOSH si les niveaux de poussière ou d'émanations d'asphalte sont supérieurs aux limites d'exposition standards.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS — Réduire au minimum le contact avec la peau. Des gants protecteurs peuvent être portés lors de la manutention du matériau.

PROTECTION OCULAIRE — Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques si nécessaire.

MESURES D'HYGIÈNE — Se laver les mains au savon après la manutention du matériau.

AUTRES CONTRÔLES — Si le contact est inévitable, porter tout le dispositif de protection nécessaire.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Solide, couleurs variées, matériau en feuilles.
ODEUR	Légère odeur d'asphalte.
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	Information non disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Sans objet.
POINT D'ÉCLAIR	Sans objet.
TAUX D'ÉVAPORATION	Sans objet.
INFLAMMABILITÉ	Ininflammable.
LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/D'EXPLOSIVITÉ	Sans objet.
PRESSION DE VAPEUR	Sans objet.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Insoluble.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Information non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	> 1,0
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable à température ambiante.
POSSIBILITÉ DE	Information non disponible.

RÉACTIONS DANGEREUSES	
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur excessive.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Oxydants forts, acides forts, alcalis.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	CO_x, SO_x, NO_x, fumée, sulfure d'hydrogène.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir de la silice cristalline (quartz). Dans sa Monographie Volume 68, 1967, le CIRC a conclu qu'il y a suffisamment de preuves que l'inhalation de la silice cristalline cause le cancer chez les humains. Classification du CIRC : Groupe 1.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir du noir de carbone. Le CIRC a conclu que le noir de carbone est possiblement cancérogène pour les humains. Classification du CIRC : Groupe 2B.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir du dioxyde de titane. Le CIRC a conclu que le dioxyde de titane est possiblement cancérogène pour les humains. Classification du CIRC : Groupe 2B.

MISE EN GARDE : ce produit peut contenir des bitumes oxydés. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (le « CIRC ») a publié une monographie concluant que « [traduction] les expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions, lors des travaux de toiture, sont probablement cancérogènes pour l'homme ». Cette mise en garde est susceptible d'être mise à jour en temps utile lorsqu'une décision définitive aura été rendue et que le CIRC aura publié sa monographie sur la question. Classification du CIRC : Groupe 2A.

Le CIRC a décidé qu'il existait, chez les humains, des « preuves limitées » de la cancérogénicité des expositions professionnelles aux bitumes et aux émissions de bitume lors des travaux de toiture et d'asphalte coulé. Le CIRC a également décidé qu'il existait, chez les animaux de laboratoire, des « preuves suffisantes » de la cancérogénicité des condensats de fumées dégagées par les bitumes oxydés. Toutes les autres preuves de cancérogénicité chez les humains et chez les animaux de laboratoire ont été jugées « inadéquates » ou « limitées ». La nature physique de ce produit peut contribuer à limiter les risques liés à l'inhalation de l'asphalte oxydé lors de son application à l'état durci. Toutefois, les manipulations physiques de ce produit (p. ex., lors de travaux de meulage, de forage et de démolition) peuvent libérer des poussières contenant de l'asphalte oxydé. La combustion ou l'échauffement de ce produit peuvent causer l'émission de fumées, de vapeurs ou de

	brouillards.
CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION	Information non disponible.
PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION	Inhalation.
EFFETS SUR LA SANTÉ :	
YEUX	Un excès de poussière peut causer une irritation mécanique des yeux.
PEAU	Irritation cutanée et dermatite possibles.
INHALATION	L'odeur d'asphalte peut causer une légère irritation des voies respiratoires, des nausées, des céphalées et/ou des étourdissements.
INGESTION	L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, le produit peut causer une irritation du tube digestif.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) – EXPOSITION UNIQUE	Information non disponible.
STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) – EXPOSITION RÉPÉTÉE	Information non disponible.
CANCÉROGÉNICITÉ	La silice cristalline (quartz) est inscrite au Groupe 1 du CIRC (cancérogène pour les humains). L'asphalte oxydé est inscrit au Groupe 2A du CIRC (probablement cancérogène pour les humains). Le dioxyde de titane et le noir de carbone sont inscrits au Groupe 2B du CIRC (possiblement cancérogène pour les humains).
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :	
DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE	Information non disponible.
FONCTION SEXUELLE ET FERTILITÉ	Information non disponible.
MUTAGÉNICITÉ DES	Information non disponible.

CELLULES GERMINALES

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Information non disponible.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Information non disponible.
BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ	Information non disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Information non disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Observer les réglementations municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Information non disponible.

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

Information non disponible.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FDS (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ)	28 juin 2024
REMPLACE LA FICHE SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EN DATE DU	18 février 2023
PRÉPARÉE PAR	Service de recherche
INFORMATION GÉNÉRALE	1 888 766-2468
SITE WEB	www.iko.com
AUTRES INFORMATIONS/DÉNÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ	Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit. L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit. REMARQUE : en vertu des règlements gouvernementaux, une FDS n'est pas exigée pour le présent matériau, car il s'agit d'un produit d'utilisation finale.